



**RÈGLEMENT DE CONSULTATION  
APPEL À CANDIDATURES 2026**

**PROCÉDURE DE SÉLECTION PRÉALABLE POUR L'INSTALLATION ET  
L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE À L'ANNÉE DE FOOD-TRUCKS,  
FOOD-BIKES SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

**MAIRIE DE CHATOU**

Centre Administratif  
3 rue des Beaunes  
78400 CHATOU

Téléphone : 01 34 80 46 00  
Courriel : [commerces@mairie-chatou.fr](mailto:commerces@mairie-chatou.fr)

**CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

- Le présent règlement de l'appel à candidatures,
- Le dossier de candidature + annexes

**DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS LE :**

**VENDREDI 24 octobre 2025 A 17H00**

## **Article 1 : Objet de la consultation**

Conformément aux articles L. 2122-1 et L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la présente procédure de sélection préalable vise à la délivrance par la Commune de Chatou d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public permettant à l'occupant de procéder à une exploitation économique est soumise à une obligation de publicité et de sélection impartiale et transparente.

Le présent appel à candidature a pour vocation de permettre à la ville de sélectionner des opérateurs économiques en vue d'installer et d'exploiter des Food-trucks, Food-bikes sur le domaine public municipal de manières régulières sur des emplacements désignés.

## **Article 2 : Contexte général, et présentation de l'appel à candidatures**

La ville de Chatou est située au bord de la Seine dans la région Île-de-France, à 10 km en aval et à l'ouest de Paris, 6 km à l'est de Saint-Germain-en-Laye (sous-préfecture) et 10 km au nord de Versailles (préfecture).

Chatou renforce continuellement ses atouts existants par un programme d'aménagement et d'embellissement des quartiers, et un encouragement à l'implantation et au développement des entreprises et des commerces.

La ville, qui compte environ 180 commerces sédentaires, de nombreuses entreprises et 4 marchés forains par semaine, bénéficie d'un patrimoine culturel et artistique très riche.

L'île des Impressionnistes, rattachée à Chatou, héberge un parc, un musée, et deux restaurants dont la maison fournaise.

Depuis plusieurs années, la ville met à disposition des emplacements sur le domaine public municipal pour des Food-trucks et des Food-bikes. L'objectif étant de proposer aux salariés, aux habitants chatoviens et aux touristes, une offre diversifiée, et de qualité, complétant celle des commerçants sédentaires..

## **Article 3 : Caractéristiques essentielles de la mise à disposition**

La mise à disposition des emplacements fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public (pièce jointe).

Cette convention qui sera obligatoirement signée entre la Ville de Chatou et le bénéficiaire fixe avec précision l'ensemble des droits et obligations de chaque partie.

L'autorisation d'occupation du domaine public sera personnelle, précaire et révocable.

La durée de la convention est fixée jusqu'au 31/12/26 sans reconduction pour les emplacements désignés.

### **A – Caractéristiques de la mise à disposition durant la période d'exploitation**

Des emplacements, désignés comme suit, sont mis à disposition à l'année par la ville de Chatou (Détails en annexe 1 et 2).

Numéro de l'emplacement	Emplacement	Type de commerce
1	Angle avenue Gambetta et Rue Marcelin Berthelot	Restauration
2	Rue des Landes	Restauration
3	Place Berteaux	Restauration
4	Esplanade Murez - Quartier Europe	Restauration
5	Espace Hal Singer - 85 Bd de la république	Restauration

D'une façon générale les prestations demandées aux concessionnaires seront les suivantes :

- l'installation et la mise en service du food-truck ou food-bike
- la mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité,
- la vente à emporter de produits alimentaires
- l'exploitation du food-truck ou food-bike
- l'entretien et la maintenance du food-truck, food-bike
- la protection et le maintien de la propreté du périmètre d'installation
- Pour les emplacements sans électricité, l'exploitant devra être autonome: équipé d'un groupe électrogène
- Les concessionnaires devront être autonome pour la gestion et le tri des déchets (liés à son exploitation de son activité et ceux générés par les clients)

### **B – Caractéristiques du mobilier mis en place par le concessionnaire**

Le food-truck ou food-bike, mis à disposition du public devra être en harmonie avec le site environnant.

### **C – Durée de l'autorisation**

La convention d'occupation du domaine public liée à la mise à disposition et à l'exploitation du food-truck sera conclue pour une durée de 1 an, avec démarrage de l'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et fin de l'activité au 31 décembre 2026.

### **D – Redevance**

L'occupant versera une redevance annuelle à la Ville par emplacement.

Cette occupation du domaine public, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, donne lieu au paiement d'une redevance par emplacement, fixée à:

Food-truck :

- Redevance annuelle sans électricité : 490.00 euros\*
- Redevance annuelle avec électricité : 612.00 euros\*

Food-bike :

- Redevance annuelle sans électricité : 245.00 euros\*
- Redevance annuelle avec électricité : 306.00 euros\*

\*Les tarifs indiqués sont ceux de 2025, Pour l'année 2026, ils seront votés en Conseil municipal le 18 décembre 2025.

Le montant de cette redevance pourra être révisé chaque année par le Conseil Municipal.  
Cette redevance est à régler à la Trésorerie de Houilles, dès réception du titre de paiement.

## **Article 4 : Conditions de l'appel à candidatures**

### ***A- Conditions de candidature***

La présente consultation est ouverte à tout candidat quel que soit son statut juridique, en individuel ou en société, pour autant qu'il puisse démontrer ses capacités à exercer l'activité objet de la présente consultation.

### ***B- Conditions de négociation éventuelle***

La Ville de Chatou se réserve la possibilité, sans pour autant qu'elle y soit tenue, de négocier avec les candidats ayant déposé une offre recevable dans le but d'améliorer l'offre de services et d'améliorer l'intégration des modalités d'exercice de l'activité (telles que proposées par chaque candidat). Cette négociation pourra le cas échéant intervenir au moyen d'échanges de mails ou par tout autre moyen permettant la transparence et la traçabilité de la négociation, et pourra porter sur n'importe quel élément de la proposition.

### ***C- Demande de précisions de la part des candidats***

Pour obtenir tout renseignement complémentaire d'ordre technique ou administratif qu'ils jugeraient nécessaires, les candidats peuvent faire parvenir au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de dépôt du dossier, une demande de renseignement à l'adresse suivante : [commerces@mairie-chatou.fr](mailto:commerces@mairie-chatou.fr)

Une copie de la question posée et de la réponse fournie sera transmise dans le même temps à l'ensemble des autres candidats.

### ***D- Conditions de délai et d'attribution***

Les candidats devront faire parvenir le(s) dossier(s) contenant leur(s) proposition(s) au plus tard le Vendredi 24 octobre 2025 à 17h00. A l'issue de l'analyse des dossiers recevables, et après éventuelle négociation, les propositions analysées feront l'objet d'un classement.

La Ville de Chatou retiendra alors la proposition qu'elle estimera être la plus avantageuse en fonction des critères indiqués ci-après.

Le candidat dont la proposition est classée en tête en sera avisé par courrier recommandé avec accusé de réception contenant la convention d'occupation du domaine public qui le liera à la Ville de Chatou.

**Le candidat ainsi retenu devra retourner cette convention dûment signée dans les 7 jours de la réception du document. Ce délai est impératif et ne pourra être prorogé.** A défaut de retour de la convention dans le délai imparti, le candidat sera définitivement éliminé et le choix se portera sur le candidat classé deuxième. Celui-ci sera soumis aux mêmes obligations et à la même sanction décrite ci-dessus. Le même mécanisme s'appliquera si besoin jusqu'à épuisement de la liste des propositions classées.

La convention d'occupation du domaine public entrera en vigueur à la date et pour le délai fixé ci-dessus à l'article 3 - C Durée de l'autorisation.

## **Article 5 : Contenu du dossier d'appel à candidature**

Le dossier d'appel à candidatures, permettant aux candidats d'élaborer leur proposition, est composé des documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation,
- Le dossier de candidature et ses annexes,

## **Article 6 : Présentation des offres**

Les candidats ne doivent apporter de modifications ni au présent règlement ni au modèle de convention d'occupation du domaine public communal.

Chaque candidat doit produire un dossier complet, rédigé en langue française comprenant les documents suivants :

- Une note de présentation du candidat permettant en particulier d'apprécier sa motivation, sa formation et ses capacités professionnelles à exploiter ce type d'activité
- Une note de présentation générale des prestations envisagées comprenant notamment :
  - ✓ Une présentation de l'offre de restauration proposée comprenant des photographies, un descriptif précis des menus proposés et un descriptif précis des tables et chaises installées.
  - ✓ Un descriptif des modalités d'exploitation et des services proposés : tarifs pratiqués, horaires et fréquences d'ouverture, clientèle cible, moyens financiers et humains que le candidat se propose de mettre en œuvre pour la bonne réalisation de l'activité proposée.
  - ✓ Un descriptif des dispositions envisagées pour la préservation de l'environnement : gestion des ordures ménagères, tri des déchets, emballages utilisés, propreté de l'espace public autour du food-truck ou food-bike, mesures prises pour limiter les nuisances sonores.
  - ✓ Compléter la fiche de candidature (annexe 3)
  - ✓ Compléter le dossier de candidature
  - ✓ Annexer les pièces justificatives

**D'une manière plus générale, le candidat fournira toutes les informations qu'il jugera nécessaire** pour permettre l'analyse de la qualité de son offre conformément aux critères de choix définis ci-après.

**Le dossier de candidature doit OBLIGATOIREMENT comporter les pièces suivantes :**

- ✓ Une copie de la pièce d'identité de l'exploitant
- ✓ Une copie de la carte de commerçant ambulant (durée de validité 4 ans)
- ✓ Une photocopie de la carte grise du véhicule utilisé
- ✓ Un extrait K-bis ou de n° de SIRET de moins de 3 mois
- ✓ Une copie du contrat de travail, si salarié (s)
- ✓ Une attestation de formation en hygiène alimentaire (HACCP)
- ✓ Un certificat de conformité des installations électriques (réalisé par un organisme de contrôle certifié)
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle liée à l'activité et responsabilité civile d'exploitation avec période de validité
- ✓ Une copie du contrat d'assurance
- ✓ Une copie du CERFA 13984\*05 (déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des - denrées animales ou d'origine animale)
- ✓ La licence débit de boissons (si vente de boissons alcoolisées)
- ✓ Un RIB

## Article 7 : Critères de jugement des offres

Après la date limite de réception des dossiers, la Ville procédera à l'ouverture des plis remis par les candidats dans le délai imparti. Si elle constate que des pièces sont absentes ou incomplètes, la Ville pourra demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai de 5 jours calendaires à compter de l'envoi de la demande.

A l'issue de ce délai, les dossiers incomplets seront éliminés.

Les candidatures seront examinées en fonction des critères suivants :

Critère 1 :	L'originalité, la qualité des produits et la variété des menus proposés (40%)
Critère 2 :	Préservation de l'environnement : mesures liées à la gestion des ordures ménagères, tri des déchets, emballages utilisés, propreté de l'espace public autour du Food-truck, à la limitation des nuisances sonores, à la récupération des eaux usées, (30%)
Critère 3 :	Les tarifs des produits et/ou menus proposés (30%)

La Ville de Chatou se réserve la possibilité de déclarer à tout moment la présente mise en concurrence sans suite pour un motif d'intérêt général.

L'occupant retenu sera celui qui aura reçu la meilleure note globale à l'issue de l'instruction et de l'examen des candidatures. Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

## Article 8 : Modalités de transmissions des candidatures

Les candidatures sont envoyées sous pli cacheté, par la poste, en recommandé ou remise contre récépissé à en tête de la ville, à l'adresse suivante :

**Mairie de Chatou**  
**Service Commerces – appel à candidature**  
**3 rue des Beaunes**  
**78400 CHATOU**

Les offres sous pli cacheté porteront les mentions suivantes :

<b>NE PAS OUVRIR</b> <b>NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT</b> <b>OBJET DE LA CONSULTATION : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE</b> <b>INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UN FOOD-TRUCK OU FOOD-BIKE SUR LE DOMAINE</b> <b>PUBLIC COMMUNAL</b>
--

**Horaires du Centre Administratif :**

**Lundi, mardi, mercredi, et vendredi : 8h-12h et 14h-17h.**

**Jeudi : 8h-12h**

**Samedi : 8h15 - 11h45**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que sera éliminé :

- tout pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées,
- tout pli qui serait remis non cacheté.

**RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS**

Pour obtenir tous renseignements pratiques les candidats peuvent contacter le service par mail : [commerces@mairie-chatou.fr](mailto:commerces@mairie-chatou.fr)

Le Tribunal Administratif de Versailles est la juridiction chargée de se prononcer sur les éventuelles procédures de recours contre les décisions administratives prises dans le cadre du présent appel à candidatures, ainsi que de renseigner les usagers et justiciables sur ces mêmes recours. Ses coordonnées sont les suivantes : Adresse : 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles  
Téléphone : 01 39 20 54 00

Annexe 1 : Emplacements et planning des food-trucks et Food-bikes

N°e empl ace men t	Emplacement	B r a n c h e m e n t  é l e c t r i q u e	Type d'activité	JOURS					
				Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	Angle Av Gambetta et Rue Marcellin Berthelot	x	Restauration	16h/22h	16h/22h	16h/22h	16h/22h	16h/22h	16h/22h
2	Rue des Landes	x	Restauration	16h/22h	16h/22h	16h/22h	16h/22h	16h/22h	16h/22h
3	Place Berteaux	x	Restauration	16h/22h			16h/22h		
4	Esplanade Murez-Quartier Europe	x	Restauration	16h/22h	16h/22h	18h/22h	18h/22h	16h/22h	16h/22h
5	Espace Hal Singer (85 bd de la République)	x	Restauration			10h/19h			10h19h

Annexe 2 : Fiche de candidature

Vous (gérant)						
Nom et prénom						
Nom de votre entreprise						
Adresse du siège social						
Numéro de téléphone						
Adresse mail						
Votre activité						
Type d'activité						
Nombre de salariés						
Votre candidature						
Nombre d'emplacements souhaités						
Lieu(x) et Jour(s) *						
(Détail en annexes 1 et 2)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Avenue Gambetta						
Rue des Landes						
Place Berteaux						
Esplanade Murez						
Espace Hal Singer						

\*Cochez la ou les cases correspondant à ou aux emplacement (s) qui vous souhaiteriez occuper



# Emplacement n°1

## Adresse

Angle avenue Gambetta et rue Marcelin Berthelot

## Spécificité de l'emplacement

- Place située à proximité d'un immeuble
- Place avec un supermarché Casino, un pharmacien et un médecin
- Vélos électrique en libre service à proximité



## Accès

Par l'avenue Gambetta, 2 potelets amovibles à retirer et remettre à la sortie.

Largeur de passage : 3.00ml

## Caractéristiques techniques

Sol : Béton

Superficie d'occupation : 8m x 3m (hors terrasse)

Raccordement électrique : 1 borne électrique fermée de 2 prises monophasé 32A

Raccordement eau : Pas de raccordement à l'eau

Spécificité(s) : Possibilité de mettre une petite terrasse d'une surface de 4m x 2m (en maintenant un accès piétons et véhicules de secours)

Propreté : Le site doit être rendu propre à la fin du service



## Besoin d'aménagement

- Prévoir un passe-câbles pour protéger les câbles électriques
- Prévoir une poubelle à mettre à disposition, et l'élimination des déchets

## Remise de clé

- Fourniture d'une clé pour la borne énergétique
- fourniture d'une clé triangle pour l'accès



# Emplacement n°2

## Adresse

Promenade des Landes (face au 225 rue des Landes)

## Spécificité de l'emplacement

- Place située à proximité d'une aire de jeux

## Accès

Par la rue des Landes, 1 portail à ouvrir pour l'accès d'une largeur de 5 m

## Caractéristiques techniques

Sol : Gravier

Superficie d'occupation : 8m x 3m (hors terrasse)

Raccordement électrique : 1 borne électrique fermée de 220 V

Raccordement eau : Pas de raccordement à l'eau

Spécificité(s) : Possibilité de mettre une petite terrasse d'une surface de 4m x 2m (en maintenant un accès piétons et véhicules de secours)

Propreté : Le site doit être rendu propre à la fin du service

## Besoin d'aménagement

- Prévoir un passe-câbles pour protéger les câbles électriques
- Prévoir une poubelle à mettre à disposition, et l'élimination des déchets

## Remise de clé

- Fourniture d'une clé pour la borne énergétique
- Fourniture du clé pour le portail



# Emplacement n°3

## Adresse

Place Berteaux

## Spécificité de l'emplacement

- Place située en centre ville
- A proximité de la gare de Chatou - RER A
- Place à proximité de nombreux commerces



## Accès

Par la rue Larcher, potelets amovibles à dévisser pour accéder à la place

## Caractéristiques techniques

Sol : Béton/pavés

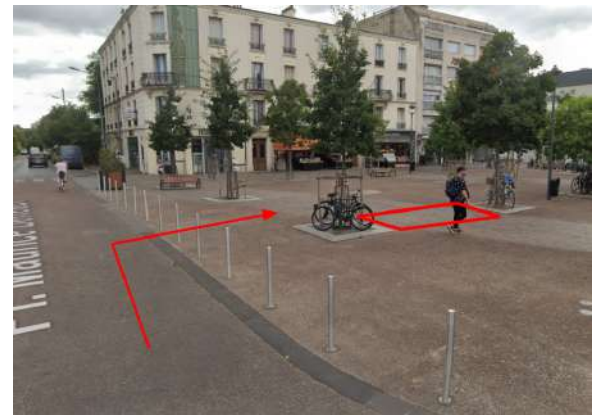
Superficie d'occupation : 8m x 3m (hors terrasse)

Raccordement électrique : 1 borne électrique fermée de 220 V

Raccordement eau : Pas de raccordement à l'eau

Spécificité(s) : Possibilité de mettre une petite terrasse d'une surface de 4m x 2m (en maintenant un accès piétons et véhicules de secours)

Propreté : Le site doit être rendu propre à la fin du service



## Besoin d'aménagement

- Prévoir un passe-câbles pour protéger les câbles électriques
- Prévoir une poubelle à mettre à disposition, et l'élimination des déchets

## Remise de clé

- Fourniture d'une clé pour la borne énergétique



# Emplacement n°4

## Adresse

Esplanade Murez (avenue Guy de Maupassant)

## Spécificité de l'emplacement

- Nouvelle esplanade à proximité de nombreux commerces et d'immeubles

## Accès

Depuis l'avenue Monet, rentrer sur l'esplanade en abaissant des plots escamotables

## Caractéristiques techniques

Sol : pavés

Superficie d'occupation : 8m x 3m (hors terrasse)

Raccordement électrique : 1 borne électrique fermée de 220 V

Raccordement eau : raccordement à l'eau possible

Spécificité(s) : Possibilité de mettre une petite terrasse d'une surface de 4m x 2m (en maintenant un accès piétons et véhicules de secours)

Propreté : Le site doit être rendu propre à la fin du service

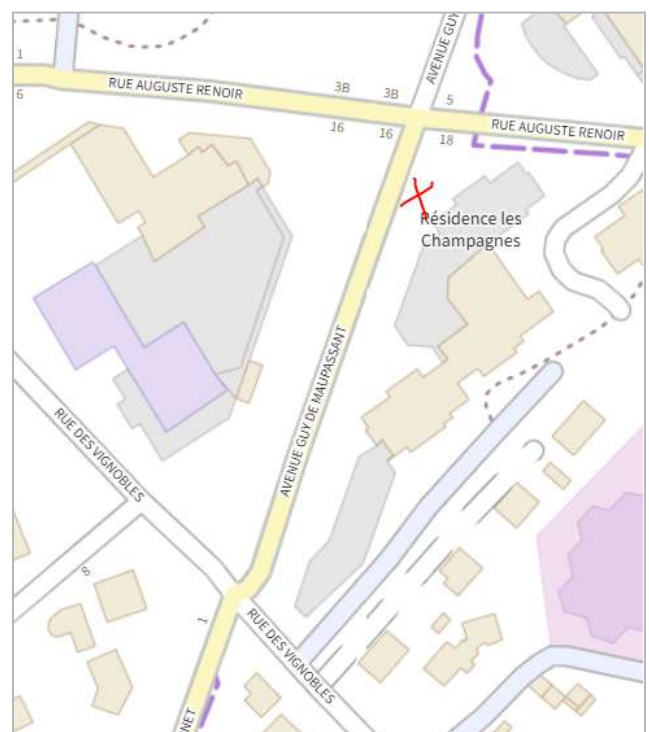


## Besoin d'aménagement

- Prévoir un passe-câbles pour protéger les câbles électriques
- Prévoir une poubelle à mettre à disposition, et l'élimination des déchets

## Remise de clé

- Fourniture d'une clé pour la borne énergétique
- Fourniture de code/bip/clé pour les plots escamotables



# Emplacement n°5

## Adresse

Médiathèque de Chatou

## Spécificité de l'emplacement

- Emplacement situé à proximité de la médiathèque

## Accès

Depuis la rue Painlevé, accès par le parking de la médiathèque  
Emplacement réservé aux véhicules non-motorisé

## Caractéristiques techniques

Sol : dallage

Superficie d'occupation : 3m x 1.5m

Raccordement électrique : Pas de raccordement électrique

Raccordement eau : Pas de raccordement à l'eau

Spécificité(s) : NC

Propreté : Le site doit être rendu propre à la fin du service

## Besoin d'aménagement

- Prévoir une poubelle à mettre à disposition, et l'élimination des déchets

## Remise de clé

- NC

# Emplacement n°6

## Adresse

Parc des impressionnistes - Chatou

## Spécificité de l'emplacement

- A l'entrée d'un parc

## Accès

Depuis le pont de Chatou, prendre la direction du poney club. Deux portiques permettent l'accès au parc

## Caractéristiques techniques

Sol : Pavés

Superficie d'occupation : 8m x 3m (hors terrasse)

Raccordement électrique : Pas de raccordement électriques

Raccordement eau : Pas de raccordement à l'eau

Spécificité(s) : Pas de possibilité de mettre une petite terrasse d'une surface de 4m x 2m (en maintenant un accès piétons et véhicules de secours)

Propreté : Le site doit être rendu propre à la fin du service

## Besoin d'aménagement

- Prévoir une poubelle à mettre à disposition, et l'élimination des déchets

## Remise de clé

- Fourniture de clés pour le portique manuel et un bip pour le portique mécanique
- Fourniture de la clé du portail

